

CONFERENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

**Rapport du Conseil du commerce et du développement  
sur sa onzième réunion directive (de présession)**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le 5 septembre 1995



**NATIONS UNIES**

Distr.  
GENERALE

TD/B/EX(11)/2  
13 octobre 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

**Rapport du Conseil du commerce et du développement  
sur sa onzième réunion directive (de présession)**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le 5 septembre 1995

**TABLE DES MATIERES**

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphe</u> s
I. Introduction . . . . .	1 - 2
II. Rapports et activités des organes subsidiaires du Conseil : questions appelant une décision . . . . .	3 - 18
III. Questions de procédure, questions institutionnelles, questions d'organisation et questions administratives	19 - 28
A. Ouverture de la réunion . . . . .	19
B. Bureau du Conseil . . . . .	20
C. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) . . . . .	21
D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes (point 2 de l'ordre du jour) .	22 - 25
E. Bureau du Conseil à sa quarante-deuxième session et bureau du Comité de session à la première partie de la quarante-deuxième session (point 3 de l'ordre du jour) . . . . .	26 - 27
F. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa onzième réunion directive (de présession) (point 6 de l'ordre du jour) . . . . .	28

**ANNEXES**

- I. Ordre du jour de la onzième réunion directive (de présession)  
du Conseil du commerce et du développement
- II. Participation

## I. INTRODUCTION

1. La onzième réunion directive (de présession) du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 5 septembre 1995. A cette occasion, le Conseil a tenu une seule séance, sa 861ème séance plénière. L'ordre du jour de la réunion figure dans l'annexe I du présent rapport.
  
2. Au nom des membres du Conseil et en sa qualité de président de cet organe, M. Richard Pierce (Jamaïque) a félicité M. Rubens Ricupero (Brésil) de sa désignation - qui devait être bientôt confirmée par l'Assemblée générale des Nations Unies - pour occuper le poste de secrétaire général de la CNUCED 1/.

---

1/ La nomination de M. Rubens Ricupero a été confirmée par l'Assemblée générale le 14 septembre 1995.

**II. RAPPORTS ET ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL :  
QUESTIONS APPELANT UNE DECISION**

(Point 4 de l'ordre du jour)

Point 4 a) - Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, quatorzième session (6-10 mars 1995)

3. Le Président a appelé l'attention du Conseil sur les conclusions concertées figurant dans l'annexe I du rapport de la session, qui concernaient les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (13-21 novembre 1995).

4. Le Conseil a pris acte du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives sur sa quatorzième session (TD/B/42(1)/2-TD/B/RBP/106), ainsi que des conclusions concertées figurant dans l'annexe I.

Point 4 b) - Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement, première session (3-7 avril 1995) et deuxième session (3-7 juillet 1995)

Première session

5. Le Président a appelé l'attention du Conseil sur l'annexe II du rapport de la première session ("Résumé établi par le secrétariat des principaux points de la discussion"), et en particulier sur le paragraphe 33 qui contenait des suggestions quant aux études futures.

6. Le Conseil a pris acte du rapport du Groupe de travail spécial sur sa première session (TD/B/42(1)/2-TD/B/WG.7/4) et a approuvé les suggestions concernant les études futures, qui figuraient au paragraphe 33 du résumé des débats (annexe II).

Deuxième session

7. Le Président a signalé que le rapport de la deuxième session était incorporé au rapport final du Groupe de travail spécial, présenté au Conseil sous la cote TD/B/42/(1)/17. La première partie de ce document contenait les conclusions et recommandations adoptées par le Groupe à sa deuxième session. Le Président a appelé l'attention sur le paragraphe 8, concernant les thèmes à approfondir, ainsi que sur le paragraphe 9, où il était dit que les résultats des travaux du Groupe, consignés dans son rapport final et dans le rapport sur sa première session, constituaient une contribution utile à la préparation de la neuvième session de la Conférence.

8. Le Conseil a pris acte du rapport final du Groupe de travail spécial (TD/B/42(1)/17-TD/B/WG.7/8) et a approuvé les conclusions et recommandations adoptées à la deuxième session, qui figuraient dans la première partie de ce rapport, notamment les recommandations concernant les questions à approfondir (par. 8). Il a décidé de prendre en considération le rapport final du Groupe

et d'examiner la question de l'éventuel suivi institutionnel à sa dix-huitième session extraordinaire, en décembre 1995.

Point 4 c) - Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales, vingt et unième session (24-28 avril 1995)

9. Le Président a appelé l'attention sur l'annexe I du rapport, où figuraient les conclusions concertées adoptées par la Commission au sujet de ses travaux futurs. A propos du paragraphe 6 de ces conclusions, le Conseil a noté que le programme général de publications de la CNUCED pour le prochain exercice biennal prévoyait la parution du World Investment Report dans toutes les langues officielles.

10. Le Conseil a pris acte du rapport de la Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales sur sa vingt et unième session (TD/B/42(1)/4-TD/B/ITN/6) et a approuvé les conclusions concertées figurant dans l'annexe I.

Point 4 d) - Commission permanente du développement des secteurs de services : promotion de secteurs de services compétitifs dans les pays en développement - Transports maritimes, troisième session (6-9 juin 1995)

11. Le Président a appelé en particulier l'attention sur les paragraphes 67 à 72 du rapport de la session, qui constituaient le rapport de la Commission permanente au Conseil du commerce et du développement sur l'exécution de son programme de travail. Les débats de la Commission sur ce point étaient résumés dans les paragraphes 52 à 66 de ce document.

12. Le Conseil a pris acte du rapport de la Commission permanente (Transports maritimes) sur sa troisième session (TD/B/42(1)/5-TD/B/CN.4/50). Il a décidé d'examiner à sa dix-huitième session extraordinaire la partie de ce document qui constituait le rapport de la Commission sur l'exécution de son programme de travail, ainsi que le rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé "Examen du programme de travail de la Commission permanente, plus particulièrement en vue de la préparation de la neuvième session de la Conférence" (TD/B/CN.4/48).

Point 4 e) - Groupe de travail spécial sur le commerce, l'environnement et le développement, deuxième session (6-9 juin 1995)

13. Le Président a appelé l'attention sur le paragraphe 24 du rapport de la session, qui concernait l'offre généreuse faite par le Gouvernement finlandais d'accueillir un séminaire de deux jours en janvier 1996.

14. Le Conseil a pris acte du rapport du Groupe de travail spécial sur le commerce, l'environnement et le développement sur sa deuxième session (TD/B/42(1)/6-TD/B/WG.6/7) ainsi que du résumé des débats établi par le Président (annexe I). A propos du paragraphe 24 du rapport, il a remercié le Gouvernement finlandais d'avoir accepté d'accueillir à Helsinki, en janvier 1996, un séminaire de deux jours sur le commerce, l'environnement et le développement, dans le cadre des préparatifs de la neuvième session de la Conférence.

Point 4 f) - Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté, troisième session (12-16 juin 1995)

15. Le Président a signalé que le résumé des débats informels de la Commission à sa troisième session, établi par son président, figurait dans l'annexe II du rapport. Au sujet des conclusions concertées adoptées par la Commission permanente (annexe I), il a appelé l'attention sur les paragraphes 10 à 14 concernant les travaux futurs de la CNUCED dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté.

16. Le Conseil a pris acte du rapport de la Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté sur sa troisième session (TD/B/42(1)/10-TD/B/CN.2/16) et a décidé d'examiner plus avant à sa dix-huitième session extraordinaire, pour suite à donner, la partie du rapport concernant l'exécution du programme de travail de la Commission, ainsi que la note du secrétariat de la CNUCED sur la mise en oeuvre du programme de travail et l'orientation proposée des activités futures (TD/B/CN.2/15).

Point 4 g) - Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement, troisième session (19-23 juin 1995)

17. Le Président a appelé l'attention sur les conclusions concertées adoptées par la Commission (annexe I), sur le résumé des exposés et débats informels (annexes II et III), et tout particulièrement sur le paragraphe 20 des conclusions concertées et les paragraphes 27 à 31 de l'annexe III qui rendaient compte des délibérations de la Commission sur son programme de travail.

18. Le Conseil a pris acte du rapport de la Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement sur sa troisième session (TD/B/42(1)/7-TD/B/CN.3/16) et a décidé d'étudier plus avant, à sa dix-huitième session extraordinaire, pour suite à donner, la partie de ce document concernant le programme de travail de la Commission ainsi que le rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé "Examen du programme de travail de la Commission permanente, tout particulièrement dans l'optique des préparatifs de la neuvième session de la Conférence" (TD/B/CN.3/15).

**III. QUESTIONS DE PROCEDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES,  
QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

**A. Ouverture de la réunion**

19. La onzième réunion directive (de présession) du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 5 septembre 1995 par M. Richard A. Pierce (Jamaïque), président du Conseil à sa quarante et unième session.

**B. Bureau du Conseil**

20. Aucun changement n'ayant été apporté à la composition du bureau élu pour toute la durée de la quarante et unième session, le bureau de la onzième réunion directive était le suivant :

Président : M. Richard A. Pierce (Jamaïque)

Vice-Présidents : M. Youri Afanassiev (Fédération de Russie)  
M. Phabien Raphaël Edafe (Madagascar)  
M. Rüdiger Lemp (Allemagne)  
M. Shohei Naito (Japon)  
M. Jose Luis Perez Gabilondo (Argentine)  
M. Stephen A. Schlaikjer (Etats-Unis d'Amérique)  
M. Adian Silalahi (Indonésie)  
M. Björn Skogmo (Norvège)  
M. Jamaluddin Syed (Bangladesh)  
M. Zdenek Venera (République tchèque)

Rapporteur : M. Calson Mbegabolawe (Zimbabwe)

**C. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 1 de l'ordre du jour)

21. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa onzième réunion directive (de présession) figurant dans la section I du document TD/B/EX(11)/1 (voir l'annexe I du présent rapport).

**D. Questions institutionnelles, questions d'organisation,  
questions administratives et questions connexes**

(Point 2 de l'ordre du jour)

Point 2 a) - Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections

22. Le Président a informé le Conseil que la CNUCED comptait actuellement 188 membres, énumérés dans le document TD/B/42(1)/INF.1. Il a appelé l'attention sur les dispositions du paragraphe 6 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, aux termes duquel la Conférence "réexamine périodiquement les listes d'Etats" annexées à cette résolution, pour tenir compte des modifications survenues dans sa composition. La Conférence avait revu les listes à ses sixième et septième sessions. Les dernières listes en date figuraient dans l'annexe du document TD/B/42(1)/INF.1.

Depuis la septième session de la Conférence, 23 Etats étaient venus grossir les rangs de la CNUCED. La Conférence réviserait donc de nouveau les listes à sa neuvième session, en se fondant sur les recommandations du Conseil. Le Directeur chargé de la CNUCED s'était mis en rapport avec les Etats en question pour leur demander sur quelle liste ils souhaitaient figurer. Les listes étaient essentiellement établies aux fins des élections et autres questions de procédure.

Point 2 b) - Composition du Conseil du commerce et du développement

23. Le Conseil a noté qu'il comptait 140 membres, énumérés dans le document TD/B/42(1)/INF.1.

Point 2 c) - Composition des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux

24. Le Président a appelé l'attention sur le document TD/B/42(1)/INF.2, qui contenait la liste révisée des membres des quatre commissions permanentes ainsi que la composition des trois groupes de travail spéciaux, et a indiqué que toute modification ou ajout devait être communiqué au Secrétaire du Conseil.

Point 2 d) - Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en 1996

25. Le Conseil a noté qu'il n'était pas encore possible de désigner la totalité des 19 membres du Groupe de travail, mais que cela se ferait à la première partie de sa quarante-deuxième session 2/.

**E. Bureau du Conseil à sa quarante-deuxième session et bureau du Comité de session à la première partie de la quarante-deuxième session**

(Point 3 de l'ordre du jour)

26. M. William Rossier (Suisse) a été officiellement élu président du Conseil du commerce et du développement à sa quarante-deuxième session, par acclamation.

27. En ce qui concerne les autres membres du Bureau, le Conseil a pris connaissance des candidatures de représentants qui seraient officiellement élus le premier jour de sa quarante-deuxième session 3/.

---

2/ Pour les candidatures présentées, voir le rapport du Conseil sur la première partie de sa quarante-deuxième session (TD/B/42(1)/19 (Vol. I)), section I.C, point 8 a).

3/ Pour la composition du bureau élu pour la quarante-deuxième session, voir *ibid.*, section III.B.

**F. Rapport du Conseil du commerce et du développement  
sur sa onzième réunion directive (de présession)**

(Point 6 de l'ordre du jour)

28. Conformément à l'usage, le Conseil a autorisé le rapporteur à établir le rapport de sa onzième réunion directive (de présession), sous la direction du Président.

**ANNEXES**

**Annexe I**

**ORDRE DU JOUR DE LA ONZIEME REUNION DIRECTIVE (DE PRESESSION)  
DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
  - a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;
  - b) Composition du Conseil du commerce et du développement;
  - c) Composition des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux;
  - d) Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en 1996
3. Bureau du Conseil à sa quarante-deuxième session et bureau du Comité de session à la première partie de la quarante-deuxième session
4. Rapports et activités des organes subsidiaires du Conseil : questions appelant une décision
5. Questions diverses
6. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa onzième réunion directive (de présession).

Annexe II

**PARTICIPATION \*/**

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Afghanistan	Jordanie
Afrique du Sud	Malaisie
Algérie	Malte
Allemagne	Maroc
Argentine	Mexique
Autriche	Mongolie
Bangladesh	Népal
Bélarus	Nigéria
Bolivie	Norvège
Brésil	Nouvelle-Zélande
Bulgarie	Oman
Chili	Pakistan
Chine	Panama
Colombie	Paraguay
Côte d'Ivoire	Pays-Bas
Croatie	Philippines
Cuba	Pologne
Egypte	Portugal
El Salvador	Qatar
Equateur	République arabe syrienne
Espagne	République de Corée
Etats-Unis d'Amérique	République dominicaine
Ethiopie	République tchèque
Fédération de Russie	République-Unie de Tanzanie
Finlande	Roumanie
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Gabon	Singapour
Grèce	Slovaquie
Honduras	Sri Lanka
Hongrie	Suède
Inde	Suisse
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Trinité-et-Tobago
Iraq	Tunisie
Irlande	Turquie
Jamahiriya arabe libyenne	Venezuela
Jamaïque	Viet Nam
Japon	

---

\*/ La liste des participants porte la cote TD/B/EX(11)/INF.1.

2. La Lettonie, membre de la CNUCED mais non du Conseil, était représentée à la réunion en qualité d'observateur.
3. Le Programme des Nations Unies pour le développement était représenté à la réunion, de même que le Centre du commerce international CNUCED/GATT.
4. Une institution spécialisée était représentée à la réunion : le Fonds monétaire international.

L'Organisation mondiale du commerce était également représentée.

5. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés :

Communauté européenne  
Organisation de l'unité africaine.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Catégorie générale

Comité consultatif mondial de la Société des amis  
Confédération internationale des syndicats libres  
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies  
Fédération mondiale des anciens combattants

-----